

Règlement

Created: November 27, 2015, 3:00 pm

Règlement version Française

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME DE LORRAINE (ci-après la « société organisatrice »)
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 650325576
dont le siège social est situé au
Abbaye des Prémontrés BP 97
54704 Pont à Mousson Cedex.

Organise du 01/12/2015 au 24/12/2015 inclus, un Jeu à sessions gratuit sans obligation d'achat intitulé : «Calendrier de l'Avent Made In Lorraine» (ci-après dénommé « le Jeu»), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Ce Jeu sera accessible à partir de plusieurs site web partenaires, sur différents réseaux sociaux et accessible sur mobile.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure dans son pays et ayant l'âge minimum légal au regard de la législation alcool et tabac de son pays, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du Jeu. Le Jeu est limité à une seule participation pendant toute la durée d'une session du Jeu.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le Jeu est accessible dans tous les pays à l'exception de l'Italie dont les habitants sont exclus de toute participation au Jeu.
Rappel de la loi française du 10 janvier 1991 ou dite loi Evin relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme : L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération. Fumer nuit gravement à la santé.
Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu se déroule en 24 sessions :

- 01ère session - début : 01/12/2015 - 10h00, fin : 02/12/2015 - 10h00
- 02ème session - début : 02/12/2015 - 10h01, fin : 03/12/2015 - 10h00
- 03ème session - début : 03/12/2015 - 10h01, fin : 04/12/2015 - 10h00
- 04ème session - début : 04/12/2015 - 10h01, fin : 05/12/2015 - 10h00
- 05ème session - début : 05/12/2015 - 10h01, fin : 06/12/2015 - 10h00
- 06ème session - début : 06/12/2015 - 10h01, fin : 07/12/2015 - 10h00
- 07ème session - début : 07/12/2015 - 10h01, fin : 08/12/2015 - 10h00
- 08ème session - début : 08/12/2015 - 10h01, fin : 09/12/2015 - 10h00
- 09ème session - début : 09/12/2015 - 10h01, fin : 10/12/2015 - 10h00

- 10ème session - début : 10/12/2015 - 10h01, fin : 11/12/2015 - 10h00
- 11ème session - début : 11/12/2015 - 10h01, fin : 12/12/2015 - 10h00
- 12ème session - début : 12/12/2015 - 10h01, fin : 13/12/2015 - 10h00
- 13ème session - début : 13/12/2015 - 10h01, fin : 14/12/2015 - 10h00
- 14ème session - début : 14/12/2015 - 10h01, fin : 15/12/2015 - 10h00
- 15ème session - début : 15/12/2015 - 10h01, fin : 16/12/2015 - 10h00
- 16ème session - début : 16/12/2015 - 10h01, fin : 17/12/2015 - 10h00
- 17ème session - début : 17/12/2015 - 10h01, fin : 18/12/2015 - 10h00
- 18ème session - début : 18/12/2015 - 10h01, fin : 19/12/2015 - 10h00
- 19ème session - début : 19/12/2015 - 10h01, fin : 20/12/2015 - 10h00
- 20ème session - début : 20/12/2015 - 10h01, fin : 21/12/2015 - 10h00
- 21ème session - début : 21/12/2015 - 10h01, fin : 22/12/2015 - 10h00
- 22ème session - début : 22/12/2015 - 10h01, fin : 23/12/2015 - 10h00
- 23ème session - début : 23/12/2015 - 10h01, fin : 24/12/2015 - 10h00
- 24ème session - début : 24/12/2015 - 10h01, fin : 24/12/2015 - 17h00

Ce Jeu se déroule exclusivement sur internet aux dates indiquées dans l'article 1 et est accessible depuis différents sites partenaires et réseaux sociaux. Il est également accessible sur mobile. La participation au Jeu s'effectue en remplissant le formulaire de participation mis à disposition des participants.

Optionnellement, les participants peuvent augmenter leurs chances de gagner en :

- acceptant de recevoir les offres des partenaires de la société organisatrice
- ou en invitant par email des proches à participer au Jeu. Les participants recevront ainsi une chance supplémentaire au tirage au sort par invité. Dans la limite de cinq chances supplémentaires soit cinq invitations.

Le participant prend l'initiative et la responsabilité de fournir les adresses électroniques de ses proches aux fins de l'envoi d'une telle invitation. Il s'engage à avoir obtenu le consentement explicite et informé des titulaires des adresses électroniques qu'il fournit à la société organisatrice. La société organisatrice n'agit que sur la volonté et au nom du participant en qualité de prestataire technique d'envoi des messages du participant. En conséquence, le participant dégage la société organisatrice de toute responsabilité du fait des adresses électroniques de proches qu'il fournit à la société organisatrice et du fait de l'envoi d'un message d'invitation à ces proches. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou IP (Internet Protocol)- pendant toute la période du Jeu. La société organisatrice ne conservera en aucun cas les adresses électroniques fournies par le participant après envoi des invitations pour le compte de ce dernier.

Le Jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

Le Jeu étant accessible sur téléphone mobile (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft, Google ou toute autre plate-forme d'application mobile ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

24 gagnant(s) sera(ont) tiré(s) au sort dans les 7 jours suivant la fin du Jeu.

Les formulaires qui ne seront pas entièrement remplis ne seront pas pris en compte. Le(s) gagnant(s) recevra(ont) un courrier électronique, à l'adresse électronique qu'il(s) aura(ont) fournie dans le formulaire de participation, dans les 7 jours suivant le tirage au sort, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Type "Quiz et Tirage au sort"

- Le tirage au sort effectué déterminera 24 gagnant(s) parmi les participants ayant complété, validé le formulaire de participation et répondu correctement à toutes les questions du quiz.
- Si aucun participant ne trouve les bonnes réponses, la société organisatrice se réserve le droit de faire un tirage au sort sur l'ensemble des participants.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 1 x Un séjour Ski en famille à Gérardmer du 15 au 17 janvier 2016 Séjour offert par l'Office de Tourisme de Gérardmer

Labellisée Famille Plus Montagne, nichée sur les hauteurs, la « perle des Vosges » est équipée de **21 pistes en ski alpin** tracées au milieu des sapins et de **100 km de pistes nordiques** reliées au domaine de Xonrupt et de La Bresse. Gérardmer met également le cap sur les nouvelles glisses avec des offres attractives. La station de ski se situe à 2 min du centre-ville, idéal pour les activités après-ski !

Le week-end ski à Gérardmer comprend pour 4 personnes :

- 1 hébergement en appartement à Gérardmer - La Rayée
- 4 ski'n'pass (remontées mécaniques + prêt de matériel) 2 jours.

Attention séjour uniquement valable du 15 au 17/01/2016. d'une valeur de 489 EUR TTC

- 1 x 16 paires de chaussettes Bleuforêt Bleuforêt est une toute jeune marque vosgienne de chaussettes à la déjà riche histoire. Associée à l'origine à l'un des grands noms de la lingerie-bonneterie française, Bleuforêt a su au fil des ans conquérir son indépendance et marquer sa différence en misant résolument sur la qualité et la créativité de ses **chaussettes** et **collants**. Bleuforêt est une marque étroitement associée à un territoire. Celui des montagnes vosgiennes, dont les forêts et la fameuse « ligne bleue » ont inspiré son nom, évocateur d'un lien intime avec la nature.

www.bleuforet.fr

d'une valeur de 250 EUR TTC

- 1 x Ensemble Linge de Blanc des Vosges Blanc des Vosges, depuis 1843, est une entreprise 100% familiale dirigée par Jean-François Birac, qui représente la 5ème génération de père en fils. Depuis 170 ans, la marque fabrique avec la même passion des collections de linge de maison haut-de-gamme dans les Vosges. Depuis toujours, la société revendique la Tradition au travers d'une confection 100% vosgienne mais aussi la Modernité grâce à ses collections modes à la pointe des tendances. Chaque création Blanc des Vosges est l'aboutissement d'une recherche exceptionnelle intransigeante de qualité, de service, de créativité, mais aussi d'un savoir-faire exceptionnel.

<http://www.blancdesvosges.fr/>

d'une valeur de 179 EUR TTC

- 1 x Un séjour Bien-être en amoureux à Vittel Offert par l'Office de Tourisme de Vittel, profitez d'une escapade à deux pour une escapade bien-être en 2016.

<http://www.vitteltourisme.com/>

Le séjour comprend :

- **1 nuit et petit déjeuner à l'hôtel New Providence** en chambre double**

- **Parcours Sensation Thermale au Vittel Spa** Une demi-journée de voyage dans le monde des eaux thermales, du bien-être et de la détente. Le parcours est composé de 5 douches (Ka°line, Tonifiante, sous Affusion, Relaxante et Enveloppante) OU d'1 bain hydromassant aux huiles essentielles dans une cabine individuelle avec chromothérapie + l'accès aux 6 Espaces Liberté (espace Oriental avec grand hammam, fontaine, lit de pierres chaudes, espace Nordique avec 2 saunas de température différente, fontaine de glace et douches sensations, espace Aquajets, espace Eaux Vives en extérieurs avec 2 jacuzzis, espace Bar Tisanerie, espace de repos

1930 face à la nature).

Séjour valable pour 2 personnes jusqu'au 31 décembre 2015 puis du 2 avril au 31 décembre 2016, sous réserve de disponibilités.
d'une valeur de 151 EUR TTC

- 1 x 2 verres Sakura en cristal Saint-Louis La Cristallerie Saint-Louis est la plus ancienne manufacture de Cristallerie d'Europe, aujourd'hui filiale du groupe Hermès. Le site de production est situé en Lorraine, dans le Pays de Bitche. Dans une architecture épurée construite au coeur même de la manufacture, une collection unique de 2 000 pièces illustre l'incroyable étendue de la palette des savoir-faire qui ont fait, et font toujours, la réputation des Cristalleries de Saint-Louis à travers le monde.

www.saint-louis.com

d'une valeur de 108 EUR TTC

- 1 x Nappe de Garnier-Thibaut Expression de créativité et de savoir-faire, Garnier-Thiebaut tisse depuis 180 ans au cœur des Vosges les plus beaux damassés de coton qui apportent aux intérieurs élégance, fantaisie et qualité de vie.

www.garnier-thiebaut.fr

d'une valeur de 85 EUR TTC

- 1 x 4 bols de la Faïencerie de Lunéville, Collection Montagne Fondées en 1748, les faïenceries de Lunéville perpétuent un savoir-faire exceptionnel et une grande créativité dans la conception et la fabrication de service de tables et de pièces d'ornement haut de gamme. La faïence de Lunéville est reconnue à travers le monde entier pour son exceptionnel raffinement et ses hautes qualités de fabrication depuis plusieurs générations.

<http://www.terresdest.fr/faience-luneville.htm>

d'une valeur de 79 EUR TTC

- 1 x 3 boules de Noël Saint Jean l'Aigle - Emaux de Longwy Une Collection exceptionnelle de boules de Noël en émail majolique poudré d'or fin, 100% émaillé à la main et signé **Saint-Jean l'Aigle** Emaux de Longwy, la manufacture au double label Meilleur ouvrier de France & Entreprise du Patrimoine Vivant.

<http://rotary-longwy.fr/espoir-en-tete/9-blog/12-boules-de-noel-en-emaux-de-longwy>

d'une valeur de 75 EUR TTC

- 1 x Coffret Douceurs de Lorraine 1 boîte bois "Tradition" avec des [Madeleines de Commercy](#) & nbsp;

1 boîte de thé à la Mirabelle de l'[Épicerie de Goût](#) à Nancy

1 boîte de Bonbons des Vosges Mirabelle - [Confiserie des Hautes Vosges](#)

1 pot de Caramel d'Isabelle Nature - [Caramel d'Isabelle](#)

1 sachet de nougats de la [Nougaterie Jacasse](#)

1 pot de Gelée de mirabelles et bergamote - [Confitures Stanislas](#) en Meuse

1 pot de confiture de groseilles épépinées à la plume d'oie - [Maison Dutriez](#) à Bar Le Duc d'une valeur de 70 EUR TTC

- 1 x Coupelle Houquette Emaux de Longwy Les Faïenceries et Emaux de Longwy proposent 'Cosmetic', une collection de pièces résolument contemporaines.

Empreintes aux décors classiques de ferronnerie, les arabesques se conjuguent à merveille aux formes très actuelles de cette composition faïence, disponible dans plusieurs choix de coloris.

<http://www.emauxdelongwy.com/>

d'une valeur de 63 EUR TTC

- 1 x 3 boules de Noël de Meisenthal « La légende des boules de Noël de Meisenthal raconte qu'en 1858, la nature fut avare et que la grande sécheresse priva les Vosges du Nord de fruits et le sapin de Noël n'eut donc parure qui vaille. Un souffleur de verre de Goetzenbruck inspiré tenta de compenser cette injustice en soufflant quelques boules en verre. Il déclencha à lui seul une tradition qui traversa les cultures et le monde ». Depuis 1999, une ligne éditoriale « boule de Noël » est lancée par le Centre International d'Art Verrier. Aux modèles traditionnels réédités s'ajoutent année après année des boules contemporaines conçues par des créateurs (artistes, designers) invités à revisiter la tradition. La fabrication des boules est visible par le public, accessible gratuitement à partir du 7 novembre, et des stages d'initiation sont ouverts au grand public tout au long de l'année.

<http://ciav-meisenthal.fr/>

d'une valeur de 60 EUR TTC

- 1 x 2 tabliers originaux de l'Office de Tourisme de Sarreguemines et un livre de recette Lorraine Dans la région de Sarreguemines en Moselle, à la frontière avec l'Allemagne, les habitants parlent encore une drôle de langue, Le Platt, un dialecte qui ressemble à de l'allemand.

L'office de tourisme de Sarreguemines propose à la vente des produits originaux qui valorisent ce dialecte local.

<http://www.sarreguemines-tourisme.com/fr/boutique-en-ligne/boutique-platt>

Le lot comprend :

- 2 tabliers originaux

- 1 livre de recettes " La cuisine lorraine par ses chefs" de Bertrand Munier qui nous dévoile avec des recettes les talents conjugués de chefs étoilés, de meilleurs ouvriers de France, d'artisans ou de simples passionnés de leur terroir. Les recettes proposés, simples et colorées, émaillées d'anecdotes, permettent tant aux professionnels confirmés qu'aux débutants, de puiser l'inspiration dans le vaste panel culinaire lorrain salé ou sucré. d'une valeur de 60 EUR TTC

- 1 x Whisky de Lorraine G.Rozelieures de la Maison de la Mirabelle Au cœur de la Lorraine, au milieu des vergers de mirabelliers, entre Nancy et Epinal, la famille Grallet-Dupic, passionnée de mirabelles depuis 5 générations et producteur de produits à la mirabelle traditionnels et innovants, accueille les visiteurs dans un espace pédagogique de qualité mettant à l'honneur la mirabelle.

Leur Whisky Lorrain G. Rozelieures a obtenu une Médaille d'Or et une Médaille d'Argent au Concours Général Agricole de PARIS 2015.

<http://www.maisondelamirabelle.com/fr/>

d'une valeur de 59 EUR TTC

- 1 x Veste polaire de Berjac BERJAC a déjà plus de 35 ans d'expérience dans la création et la fabrication de vêtements professionnels. Implanté dans les Vosges, BERJAC est une entreprise familiale qui a su marier tradition et innovation pour la confection de vêtements professionnels et de loisirs.

<http://www.berjac-sas.fr/>

En jeu, une veste polaire en hommage au célèbre photographe animalier Vincent Munier. d'une valeur de 50 EUR TTC

- 1 x Coffret Douceurs Forê Les gammes FORê ont une seule et même exigence : la qualité. Les produits répondent à une charte respectueuse de l'environnement : à toutes les étapes, cette éthique est omniprésente pour préserver la nature, les cultures et fournir des produits d'une excellente qualité. FORê c'est aussi le choix d'une démarche locale à toutes les étapes : favoriser les producteurs locaux et leur expérience, et les circuits courts grâce à un approvisionnement de proximité.

Le coffret comprend :

1 apéritif Gratte-cul AB 75 cl

1 vinaigre à la Framboise

1 sirop de Fleur de Bouillon Blanc

1 Confiture de Brimbelle

1 Huile d'olive à l'Ail des ours

<http://www.for-e-boutique.fr/index.html>

d'une valeur de 46 EUR TTC

- 1 x Coffret Saint Nicolas 1 pain d'épices de la pâtisserie [Hulot](#) à Nancy

1 pain d'épices et un Saint Nicolas au chocolat de la [Maison des Soeurs Macarons](#) à Nancy.

1 livre pour enfants "Saint Nicolas et les enfants perdus" de Christine Naumann-Villemin et Marion Duval, Editions feuilles de menthe

1 porte clef et des feutres Saint Nicolat, en vente à l'[Office de Tourisme de Nancy](#);

1 boule à Neige avec des images du Saint Nicolas de l'[Imagerie d'Epinal](#);

d'une valeur de 40 EUR TTC

- 1 x Coffret Saint Nicolas 1 pain d'épices de la pâtisserie Hulot à Nancy
1 pain d'épices et un Saint Nicolas au chocolat de la [Maison des Soeurs Macarons](#) à Nancy.
1 livre pour enfants "Saint Nicolas et les enfants perdus" de Christine Naumann-Villemin et Marion Duval, Editions feuilles de menthe
1 porte clef et des feutres Saint Nicolat, en vente à l'[Office de Tourisme de Nancy](#) ;
1 boule à Neige avec des images du Saint Nicolas de l'[Imagerie d'Epinal](#) ; d'une valeur de 40 EUR TTC
- 1 x 2 Bouteilles de vin AOC de Lorraine Le vignoble de Lorraine se répartit en trois secteurs : le vignoble des Côtes de Moselle (AOC), le vignoble des Côtes de Toul (AOC) et le vignoble des Côtes de Meuse.

Le lot comprend :

- une bouteille AOC Moselle du [Domaine des Béliers](#) ;
- une bouteille AOC Côte de Toul du [Domaine de Régina](#) ; d'une valeur de 40 EUR TTC
- 1 x 2 bouteilles Crillon des Vosges Des petits crus pas comme les autres, servis pour certains sur les plus grandes tables des restaurants étoilés.

Le lot comprend deux bouteilles de la famille Moine dans les Vosges.

<http://www.crillon-moine.fr/>

d'une valeur de 40 EUR TTC

- 1 x De crépuscule en crépuscule, livre du photographe lorrain Vincent Munier 40 photographies pour un voyage de la Lorraine aux confins du monde. Initialement publié comme le catalogue de l'exposition éponyme, ce livre associe des textes de Pierre Pelot aux photographies de Vincent Munier.

<http://vincentmunier.com>

d'une valeur de 22 EUR TTC

- 1 x Nouvelle boule de Noël de Meisenthal : Silex La dernière née de la collection des boules de Noël de Meisenthal rend hommage aux Homo –Sapi(e)ns. Un silex soufflé qui symbolise l'artisanat humain, l'évolution et la transmission des savoir-faire.

d'une valeur de 20 EUR TTC

- 1 x Demi-mètre de bières des Brasseurs de Lorraine Les Brasseurs de Lorraine ont été créés en 2003, par Régis Bouillon et Jean-François Drouin, deux ingénieurs brasseurs désireux de faire revivre la grande tradition des bières de Lorraine. Leur brasserie est devenue la plus grande brasserie artisanale de Lorraine. Elle est située à Pont à Mousson.

www.brasseurs-lorraine.com

d'une valeur de 17.7 EUR TTC

- 1 x Moule 6 savarins De Buyer Moul'flex savarins adapté pour la cuisson de 6 savarins individuels de Ø 7,2cm. Parfait pour la confection de desserts individuels en couronne. Utilisable à chaud comme à froid.

L'entreprise de Buyer, créée en 1830, est située en France dans les Vosges. Elle imagine et fabrique des ustensiles de cuisine et de pâtisserie pour les Professionnels des Métiers de Bouche et la haute gastronomie. De Buyer met aussi depuis quelques années son expérience au service de particuliers exigeants, passionnés et gourmets, avec pour seule ambition d'offrir des moments de pur bonheur gastronomique. »

www.debuyer.com

d'une valeur de 16 EUR TTC

- 1 x Saint Nicolas Saint Jean L'Aigle - Emaux de Longwy Emaux de qualité, 100 % faits à la main dans les ateliers de Saint Jean L'Aigle

Château de la Faïencerie

54 440 Herserange

03 82 24 58 20

[Lien Web](#) d'une valeur de 1 EUR TTC

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les

gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation. De même, le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié après dépôt de l'avenant auprès de l'étude de l'Huissier dépositaire du présent règlement.

ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

S'ils sont déclarés gagnants, il est expressément convenu que les participants au Jeu autorisent la société organisatrice à utiliser, à titre publicitaire, leurs nom et prénom, ainsi que leur ville de résidence, sans restriction ni réserve, et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

ARTICLE 9 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce Jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de l'étude de la SELARL PETEY, GUERIN, BOURGEAC, Huissiers de Justice associés, 221 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 10 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'adresse de la société organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E). Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au Jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au Jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne

aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la société organisatrice. La société organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre. Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

En outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations). Tout lot envoyé par la société organisatrice à un gagnant qui serait non réclamé ou retourné pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à la société organisatrice.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 12 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Les images utilisées sur le site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la société organisatrice ou de ses prestataires.

ARTICLE 13 – LOI "INFORMATIQUE ET LIBERTES"

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « informatique et libertés »

du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en envoyant un courrier à la société organisatrice, responsable de leur traitement, à l'adresse spécifiée à l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 14 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par la société organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc...) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatifs au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la société organisatrice.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.